

19 janvier 2017

Un nouveau PLU pour Venelles...

A peine voté le 11 juillet dernier, le Conseil municipal a décidé de mettre immédiatement en révision le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit régir le développement de notre commune jusqu'en 2030.

La municipalité a fixé quatre objectifs* :

- Maîtriser le développement de Venelles,
- Dynamiser l'économie et l'emploi,
- Respecter le patrimoine, l'environnement et le cadre de vie,
- Adapter la politique de logement aux besoins réels des Venellois.

Comment ne pas être d'accord avec ces objectifs ? Encore faut-il que leur mise en œuvre et les prescriptions du nouveau PLU soient en cohérence avec ces bonnes intentions...

C'est pourquoi le Carrefour Citoyen souhaite apporter sa contribution au débat à travers **9 principes et mesures concrètes** permettant, selon nous, d'atteindre concrètement ces objectifs :

- **La protection intégrale des terres agricoles actuellement cultivées** (Est autoroute et Violaine, mais aussi Terres longues, route de Pertuis, les Plaines...);
- **Le développement des constructions nouvelles en continuité immédiate de l'urbanisation existante** (ce qui exclut La Bosque) **et éloigné des pollutions sonores et sanitaires de l'autoroute** (ce qui exclut l'allée des 4 tours, une partie des Michelons et une partie de Verdun);
- **La densification et la rénovation des zones urbaines et pavillonnaires**, avec limitation de la hauteur des constructions nouvelles (R+2 en zone urbaine, R+1 en zone pavillonnaire et à Venelles le haut);
- **La mise en conformité et l'augmentation des capacités d'assainissement sur le versant nord de la commune** (nouvelle station d'épuration de Vauclaire);
- **La création de logements sociaux adaptés aux besoins des jeunes et des actifs**, conformément aux engagements pris avec l'Etat dans le contrat de mixité sociale signé par la commune le 31 août 2016. Au-delà de l'échéance de ce contrat (2019), il conviendra de prévoir les modalités de l'étape suivante de mise en conformité de la commune avec ses obligations légales.
- **Le développement des modes de transport collectifs** (halte ferroviaire, co-voiturage) **et des modes de déplacements doux** (trottoirs et voies cyclables);
- **L'arrêt de la multiplication des commerces** déjà en concurrence entre eux, **et le développement d'activités productives ou tertiaires** créatrices d'emplois;
- **Le renforcement des équipements culturels et associatifs**, facteurs de mixité sociale et de bien vivre ensemble;
- **La sauvegarde et la mise en valeur des trames vertes et bleues** (Touloubre, Vauclaire) **et des continuités écologiques, paysagères et forestières** (Concors, Sainte Victoire).

Ces quelques principes permettent de répondre au sondage en ligne sur la révision du PLU disponible en mairie ou sur le site venelles.fr

Souhaitons pour finir que la concertation engagée par la municipalité se déroule dans le dialogue et la transparence, en associant aux discussions – et non seulement à l'information - l'opposition municipale, les associations et les citoyen(ne)s.